



DOSSIER UNIQUE ALAE ALSH 2023-2024 Ste Foy

Obligatoire pour tout enfant scolarisé

Le dossier est à compléter ou à corriger en rouge
et doit être retourné à l'ALAE, à l'école ou à la MJC avant le 22/06/2023

www.mjclherm.fr

ENFANT

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Sexe :

Date de naissance :

Ecole : Classe (2023-2024) : _____

Autorisation de rentrer seul :

Type de repas :

(type de repas possible : standard / sans porc / sans viande=autre)

Droit à l'image et au son : Autorisation de transport en véhicule:

Votre enfant est il bénéficiaire de l'AAEH (Allocation Education Enfant Handicapé) ? oui non

RESPONSABLE LEGAL

RESPONSABLE 1 : Père Mère Autre : _____

Nom :

Prénom :

Email :

Profession :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Professionnel :

Tél. Portable :

RESPONSABLE 2 : Père Mère Autre : _____

Nom :

Prénom :

Email :

Profession :

Adresse :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Professionnel :

Tél. Portable :

Pour les parents divorcés, fournir la photocopie du jugement de divorce ou le protocole d'accord. Sans l'un de ces documents, l'enfant pourra être remis aux deux parents.

PERSONNES HABILITEES A RECUPERER L'ENFANT AUTRES QUE LES PARENTS

Nom, prénom, lien de parenté, téléphone.

.....
.....
.....
.....
.....

Si une autre personne non citée ci-dessus vient chercher votre enfant, elle devra être munie d'une autorisation écrite de votre part. Une pièce d'identité pourra lui être demandée.

MEDICAL

Médecin traitant :

Autorisation d'intervention médicale :

Lieu d'hospitalisation:

Personnes à prévenir en cas d'accident autre que les parents.

.....
.....
.....

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : Oui Non (entourez la bonne réponse)

Pour toute allergie, intolérance ou régime alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être réalisé.

Si tel est le cas merci de nous en fournir une copie

CAF / MSA

N° allocataire CAF :

Nom de l'allocataire : _____

Quotient CAF ou MSA :

(noter et fournir l'attestation du quotient de janvier 2023)

Les familles ne fournissant aucune attestation (CAF ou MSA) à l'inscription seront facturées au tarif maximum.

Attention si elle est fournie en cours d'année, il n'y aura pas de rétroactivité.

INSCRIPTION ALAE MATIN / MIDI / SOIR

ALAE MATIN ET SOIR :

Les inscriptions ALAE matin et soir, se font via le Portail famille <https://lherm.portail-defi.net>

Se rapprocher de la MJC en cas de difficultés: accueilmjclherm@orange.fr

Pour tout retard exceptionnel de votre part le soir à la sortie de l'école, autorisez-vous l'équipe de l'ALAE à prendre en charge votre enfant ? OUI NON

Sans réponse de votre part nous ne prendrons pas en charge votre enfant.

PAUSE MERIDIENNE :

En remplissant la grille ci-dessous, vous pouvez choisir le(s) jour(s) de la semaine où votre enfant prendra ses repas **toute l'année scolaire ou à partir de : (date) / / .**

Tous les lundis

Tous les mardis

Tous les jeudis

Tous les vendredis

Toute inscription est obligatoire pour la prise en charge de votre enfant.

Les modifications doivent impérativement être faites au plus tard 4 jours ouvrés avant la date prévue sur le portail famille.

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant

* Atteste sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale ;

* Certifie avoir pris connaissance des règlements intérieurs en vigueur de l'ALAE, l'ALSH et la restauration scolaire. Ils sont affichés à l'école, disponibles aux secrétariats et sur les sites internet de la Mairie et de la MJC de Lherm ;

* Autorise le responsable des accueils de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) par l'état de santé de mon enfant ;

* Autorise mon enfant à participer aux activités proposées par l'équipe d'animation ;

* Certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont corrects.

Date :/...../.....

SIGNATURE :